

Questions orales

M. Macdonald (Rosedale): Voici un citron.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je tiens seulement à dire que le ministre a parlé durant plusieurs minutes avec l'intention bien nette de ne pas répondre à ma question.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est exact.

M. Stanfield: Je poserai de nouveau la question au ministre, monsieur l'Orateur. N'est-il pas vrai que la différence entre les prévisions déposées hier et les prévisions correspondantes présentées par le gouvernement il y a un an n'est pas, non de quelque 2 milliards de dollars, c'est-à-dire une augmentation d'environ 11 p. 100, mais plutôt d'environ 3,629 millions, soit une augmentation de près de 20 p. 100? N'est-ce pas exact? J'ai demandé bien carrément au ministre de répondre à cette question et non de dissimuler la vérité.

M. Drury: Monsieur l'Orateur, au lieu d'essayer d'expliquer les chiffres, et je n'ai pas noté ceux que le chef de l'opposition a mentionnés, je vais me reporter à la page 1-16 du Livre bleu des prévisions budgétaires qui a été déposé hier. Le budget principal des dépenses pour 1973-1974 déposé il y a un an contenait les chiffres suivants: les dépenses budgétaires étaient de 18,395 millions de dollars et le chiffre arrondi des dépenses non budgétaires était de 893 millions. Dans le budget principal des dépenses courant présenté hier, les dépenses budgétaires sont de 22,022 millions et les dépenses non budgétaires sont de 1,274 millions. Je n'essaierai pas de faire les mêmes opérations mathématiques que le député.

M. Fairweather: Maintenant, soustrayez. Vous êtes pris à votre propre piège.

M. Drury: Le député veut que je retire mes paroles.

M. Fairweather: Non, que vous soustrayiez.

M. Drury: Je n'ai rien à changer dans ces chiffres.

* * *

LA CONSOMMATION**LE PROJET DE HAUSSE DU PRIX DU PAIN—DEMANDE DE MESURES GOUVERNEMENTALES CONFORMES AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE**

M. Terry Grier (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de la Consommation et des Corporations qui comporte aussi un peu d'arithmétique. Les députés conviendront, du moins je l'espère, qu'elle est pertinente pour le contribuable ordinaire et le consommateur canadiens. Cette question découle de l'étude publiée hier après-midi par la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires concernant le projet de hausse du prix du pain. Dans cette étude, la Commission déclare de façon catégorique que la hausse ne devrait pas dépasser 2 cents au maximum. Le ministre est-il disposé à donner à la Chambre l'assurance ferme que lui et le gouvernement sont prêts à agir, à entériner les recommandations de cette Commission?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, j'ai discuté de cette affaire ce matin même, en raison de son urgence, avec le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, le rapport nous étant parvenu tard hier. Nous

[M. Stanfield.]

devrions d'abord voir ce que l'industrie de la boulangerie entend faire volontairement, car nous ne devrions pas tarder à connaître sa réaction. Je tiens à répéter l'engagement pris par le premier ministre dans sa déclaration de décembre dernier, confirmée d'ailleurs dans le discours du trône, selon laquelle le gouvernement est disposé à prendre les mesures nécessaires. Les députés se rappelleront la déclaration faite l'automne dernier par le premier ministre qui disait que nous devrions d'abord connaître les mesures volontaires que les parties sont disposées à prendre. Elles devraient à mon avis faire connaître leurs intentions le plus rapidement possible.

M. Grier: Étant donné, monsieur l'Orateur, que ni la Commission canadienne du blé ni les boulangeries n'attribuent aucune des augmentations prévues au coût du blé, puis-je demander au ministre pourquoi il lui a fallu dans ses consultations discuter de la question avec le ministre responsable de la Commission canadienne du blé? Par suite de ce fait et par voie de conséquence, je me permets de répéter ma question précédente au ministre. Quand sera-t-il disposé à présenter des assurances catégoriques fondées sur les faits dont il dispose et sur les affirmations contenues dans le discours du trône prononcé il y a trois jours?

M. Gray: Monsieur l'Orateur, je ne puis que confirmer les assurances qui ont été formulées dans le discours du trône et qui avaient été fournies auparavant. Je répète que nous devrions à mon avis attendre de connaître la réaction de l'industrie de la boulangerie au rapport qui a été rendu public tard hier. J'espère que cette industrie nous fera connaître sa réaction le plus rapidement possible.

M. Grier: Assurément, ce qui intéresse la Chambre, c'est la réponse du gouvernement, pas celle des boulangeries. Puis-je demander au ministre, et ma question me vient du rapport, s'il entend étudier les allégations du rapport de la Commission selon lesquelles certaines activités des boulangeries et du Conseil canadien de la boulangerie peuvent perturber le marché et donner lieu à des pratiques commerciales restrictives?

● (1130)

M. Gray: Monsieur l'Orateur, ce matin, j'ai signalé ces remarques du rapport au directeur suppléant de la direction des enquêtes sur les coalitions. Je puis sûrement assurer à la Chambre que dans la possibilité d'une infraction à la loi, il prendra les mesures nécessaires.

LE RAPPORT DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE RELATIF AUX MAGASINS D'ALIMENTATION ET À LA COMMERCIALISATION DES ŒUFS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme le ministre n'est pas disposé à se prononcer au sujet du rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires sur le pain, est-il maintenant en mesure de nous dire quelles mesures le gouvernement a prises à la suite du rapport de cette même Commission sur le sondage effectué dans le commerce de détail de l'alimentation, rapport publié en novembre, et les modifications recommandées à ce moment-là par la Commission? En outre, quelles dispositions le ministre a-t-il prises à la suite des recommandations du rapport de la Commission sur la commercialisation des œufs au Canada, publié en